

Aux chercheurs CNRS de la section 7 affectés à des unités de la vague A

Bruno Durand
Président de la Section 7

1er Septembre 2009

Chers collègues,

La section 7 constate que des fiches individuelles bibliométriques sont demandées sous couvert de l'évaluation des unités de la vague A. Cette procédure émane de la DPA du CNRS et, contrairement à ce que cette dernière écrit, cette fiche n'a pas été établie en concertation avec le Comité National de la Recherche Scientifique.

La section 7 a toujours refusé de réduire l'évaluation individuelle des chercheurs à une simple collection d'indicateurs bibliométriques. Ces fiches bibliométriques d'évaluation individuelle n'ont d'ailleurs aucune raison d'être dans le cadre des évaluations d'unités, et l'AERES ne les demande pas.

La section 7 appelle donc l'ensemble des chercheurs concernés à ne pas renseigner ces fiches (intitulées "fiches individuelles d'activité CNRS") lors de l'évaluation de leur unité et de se contenter de remplir la fiche individuelle d'activité demandée à tous les membres des unités.

Texte proposé et approuvé électroniquement par la section.



Bruno DURAND
Président de la Section 7
Comité National de la Recherche Scientifique